

# CONFLITS DANS L'AIR

**Comité National**



[www.sncta.fr](http://www.sncta.fr)

## Communiqué du Comité national

Le Comité national condamne l'obstination de l'administration à mettre en œuvre des mesures de pointage. Cette rigidité dégrade la souplesse indispensable au bon fonctionnement des centres et instaure un climat peu propice à la nécessaire sérénité de l'ensemble des personnels de la chaîne de sécurité. Le Comité national, qui combat le principe de cette pointeuse, regrette sincèrement que certains syndicats soient prêts à accepter cette mesure à la condition expresse qu'elle ne soit appliquée qu'aux ICNA.

Sur le service minimum, le SNCTA, l'UTCAC, la CFTC et la CFDT, ont obtenu que le dossier redescende d'un échelon gouvernemental à celui de la DGAC et soit suivi de signes d'ouverture tangibles de la part de l'administration. Le Comité national appelle les pouvoirs publics à procéder de même sur la question de la pointeuse.

Le Comité national accueille avec satisfaction la décision du Gouvernement de décréter le maintien de l'âge limite de départ en retraite de tous les ICNA à 57 ans le temps qu'une réflexion prenant en compte la construction européenne aboutisse.

Le Comité national mesure la portée de ces avancées et de ce qui reste à faire puisque rien n'est définitivement acquis. Il souligne, dans un contexte national complexe, l'importance du dialogue et les risques d'un recours systématique au rapport de force.

Le Comité national prend note de l'annonce de la relance des négociations protocolaires. Cependant, il exige des ouvertures importantes sur les sujets d'actualités pour poursuivre les négociations. Après 9 mois de discussions, l'administration a eu l'occasion de prendre connaissance des aspirations, des inquiétudes des personnels et des garanties qu'ils exigent aussi bien sur la situation actuelle que sur l'avenir dans le cadre de la construction européenne. Le Comité national encourage donc vivement la DGAC à présenter au plus vite un texte global qui réponde, par des assurances claires, aux légitimes attentes des agents.

Le Comité national a fait un point d'étape du GT « statut » interne qui travaille à la rédaction du statut de fonctionnaire international. Ce travail, réalisé en coordination avec les membres du MARC, représente une étape importante et concrète dans la réalisation d'un prestataire unique au sein du FABEC.

Adopté à l'unanimité

A Orly, le 31 mai 2010